

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 03 Mars 2020

L'an deux mille vingt, le trois mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

**Etaient présents (11) :** M. Didier GUILBAULT, M. Roger AUPETIT, M. Jean-Charles CARRÉ, M. Jean-Michel CASSAGNE, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Delphine LESOURD, M. Marc LETANNEAUX, Mme Sabrina MEYER, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

**Etaient absents représentés (3) :**

M. Bruno BRETAUD pouvoir à M. Jean-Charles CARRÉ  
M. André MAULAVÉ pouvoir à Mme Chantal PERIN-BESNARD  
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

**Etait absent (1) :** M. Thierry BENOIST

---

**Mme Sabrina MEYER a été élue Secrétaire de Séance**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 25 Février 2020.  
En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **1. Taux d'imposition des taxes directes locales 2020 - 037 210 012/2020 :**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition,
- Fixe le taux des trois taxes directes locales qui seront applicables pour l'exercice 2020, comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,62 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52,12 %

### **2. Budget Primitif 2020 – 037 210 013/2020 :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter le Budget Primitif 2020 de la commune :  
- par chapitre pour la section de fonctionnement,  
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section Fonctionnement</b>	700 018.57	700 018.57
<b>Section Investissement</b>	731 982.03	731 982.03
<b>TOTAL</b>	<b>1 432 000.60</b>	<b>1 432 000.60</b>

### **3. Divers :**

Pour info : - Section Anciens Combattants : Suite à l'Assemblée Générale du 03 Mars, la section des anciens combattants de SAINT BENOIT LA FORET sera rattachée à la section de RIGNY-USSE.

Nouvelle appellation de la section : Section des Anciens Combattants SAINT BENOIT – RIGNY USSE.

Suite à la demande de la section : Accord pour l'acquisition d'un mât (drapeau + fourreau) pour mettre à côté du monument aux morts lors de certaines cérémonies.

- Rencontre avec le club de football : Informations données sur le choix de l'architecte, sur le calendrier des travaux et sur les différentes demandes de subvention.
- Lecture du flash infos de la Préfecture sur les consignes, surveillance du Covid-19,
- Tableau des permanences pour les élections municipales établi.
- Demande des Bénédictins en Fête pour le prêt d'un barnum pour le 1<sup>er</sup> Mai : Mise à disposition gratuite du prêt du barnum, une caution de 500 € sera demandée lors du prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 55.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 04 Mars 2020

La Secrétaire de séance,  
**Sabrina MEYER**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**